

DECISION SUR LA SITUATION AU TCHAD

La conférence,

1. **CONDAMNE FERMEMENT** les attaques perpétrées par des groupes armés contre le Gouvernement tchadien et **DEMANDE** qu'il soit mis un terme immédiat à ces attaques et à l'effusion de sang ;
2. **REITERE SA CONDAMNATION** de tout changement anticonstitutionnel, de gouvernement, conformément aux principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'UA, la Décision d'Alger de juillet 1999, la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de Gouvernement de juillet 2000 et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, adoptée en janvier 2007, et **SOULIGNE** qu'aucun groupe qui parviendrait au pouvoir par la force ne sera reconnu par l'UA ;
3. **DEMANDE** à toutes les parties tchadiennes de renoncer inconditionnellement à l'usage de la force et de s'engager dans un dialogue constructif en vue de trouver une solution pacifique au problème auquel leur pays est confronté ;
4. **RAPPELLE** son attachement aux principes de bon voisinage et **DEMANDE** à tous les Etats de la région de se conformer aux principes de l'UA sur le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale des Etats membres ;
5. **MANDATE** le dirigeant libyen, Muammar Gaddafi, et le Président Denis Sassou-Nguesso de la République du Congo à engager des discussions avec les parties tchadiennes pour mettre fin aux combats et d'initier des efforts visant à trouver une solution durable à la crise.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2007

Decision on the situation in Chad

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/1036>

Downloaded from African Union Common Repository